



**LES CÉGEPS : 50 ANS AU CŒUR DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

**MÉMOIRE DE LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS PRÉSENTÉ AU  
MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC DANS LE CADRE  
DES CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2017-2018**

**JANVIER 2017**

## **Recherche et rédaction**

Kevin Chaput, analyste économique et financier, Fédération des cégeps

## **Comité de travail**

Sylvain Blais, président du comité, directeur général, Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Martin Brazeau, directeur des services administratifs, Fédération des cégeps

Yves Carignan, directeur des affaires étudiantes, Collège Montmorency

Manon Chapdelaine, directrice de la formation continue, Cégep de Chicoutimi

Nancy Duncan, directrice du service des finances et des entreprises autofinancées, Cégep du Vieux Montréal

Richard Fillion, directeur général, Collège Dawson

Mario Landry, directeur des ressources humaines, Cégep de Rivière-du-Loup

Brigitte Langelier, directrice des ressources humaines et des relations du travail, Fédération des cégeps

Claude Montigny, directeur général, Cégep de Baie-Comeau

Charles Nadeau, directeur des ressources financières et matérielles, Cégep de l'Outaouais

Philippe Nasr, directeur des études, Collège Lionel-Groulx

Yvon Pépin, président de la CAMAF et directeur des services financiers, Collège Ahuntsic

## **Révision**

Rolande Vadeboncœur

Christian Van Nuffel, Fédération des cégeps

Nous désirons aussi remercier tous les collaborateurs des directions de la Fédération des cégeps qui ont contribué à ce mémoire.

Fédération des cégeps  
500, boulevard Crémazie Est  
Montréal (Québec) H2P 1E7  
Téléphone : 514-381-8631  
Télécopieur : 514-381-2263  
© Fédération des cégeps

DM 63052

L'usage du masculin n'a pour but que d'alléger le texte.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>5</b>
1. LA RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS : LA RAISON D'ÊTRE DES CÉGEPS .....	7
Offrir les services pour améliorer la réussite et la persévérance des étudiants .....	7
La réussite des étudiants en situation de handicap .....	8
Un soutien psychosocial adapté à la réalité collégiale .....	8
2. DES MÉTHODES D'APPRENTISSAGE NOVATRICES.....	11
Pour un milieu d'enseignement soutenu par les technologies.....	11
Des outils technopédagogiques pour les programmes d'études en santé.....	12
3. L'INTERNATIONAL : DES RETOMBÉES IMPORTANTES POUR LE QUÉBEC.....	13
Le recrutement et la rétention des étudiants internationaux.....	14
La mobilité des étudiants et des enseignants .....	15
Le rayonnement des cégeps à l'international .....	15
4. LA FORMATION CONTINUE : UN OUTIL ESSENTIEL DE DÉVELOPPEMENT....	16
Une réponse efficace aux besoins en main-d'œuvre qualifiée .....	16
Le financement des cours d'été harmonisé aux besoins.....	17
Une accessibilité accrue à la formation à temps partiel .....	17
5. DES INFRASTRUCTURES DE QUALITÉ POUR FAVORISER LES APPRENTISSAGES.....	18
Des investissements sensés pour le parc immobilier.....	18
Des équipements adaptés à la réalité pédagogique et aux besoins du marché du travail .....	19
Des ressources pour assurer l'entretien des bâtiments.....	19
6. LES RESSOURCES INFORMATIONNELLES : DES CÉGEPS À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE .....	20
Des besoins croissants en ressources informationnelles.....	20
La sécurité de l'information : l'affaire de tous .....	21
7. LA RECHERCHE ET L'INNOVATION : POUR UN QUÉBEC QUI SE SURPASSE .	21
L'essentiel pour soutenir la recherche.....	22
Les frais indirects de la recherche.....	22
Des subventions à la hauteur des projets de qualité .....	22
8. LA REDDITION DE COMPTES : UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE.....	23
Un encadrement légal et réglementaire en expansion .....	23
Une réponse aux obligations des cégeps .....	23
9. LA VITALITÉ DES CÉGEPS, POUR DYNAMISER L'ESSOR DU QUÉBEC .....	24
La contribution des cégeps au développement régional .....	25
Un soutien aux constituantes, campus et centres d'études collégiales .....	25
Assurer le développement des cégeps.....	25
<b>POUR DES CÉGEPS EN MESURE DE SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC.....</b>	<b>27</b>
<b>ANNEXE.....</b>	<b>28</b>

La Fédération des cégeps est le regroupement volontaire des 48 collèges publics du Québec. Elle a été créée en 1969 dans le but de promouvoir le développement de la formation collégiale et des cégeps. Elle agit comme porte-parole officiel et lieu de concertation des cégeps, à qui elle offre des services en matière de pédagogie, d'affaires étudiantes, d'affaires internationales, de formation continue et de services aux entreprises, de financement, de ressources humaines, d'évaluation de la scolarité, d'affaires juridiques, de ressources informationnelles, de recherche, de négociation et de relations du travail. La Fédération des cégeps représente les collèges pour la négociation des conventions collectives.

## INTRODUCTION

Présents sur l'ensemble du territoire québécois, les 48 cégeps ont pour mission d'offrir des programmes d'études préuniversitaires et techniques. Ils ne font pas qu'offrir de la formation, ils sont des acteurs clés de leur région respective. En effet, ce sont des milieux de vie en soi avec leurs diverses activités, autant socioculturelles, sportives que communautaires. Cet environnement collégial de même que la qualité de la formation et les services d'aide à la réussite concourent à la persévérance et à la diplomation des étudiants. Autre particularité des cégeps : ils contribuent au développement socioéconomique de leur milieu en offrant divers services, notamment de formation continue et de soutien technologique aux entreprises. Situés dans toutes les régions du Québec, les cégeps sont des acteurs incontournables pour le développement de notre société.

Les cégeps, ce sont :

- plus de 173 000 étudiants à la formation ordinaire, dont 48 % sont inscrits dans l'un des 9 programmes d'études préuniversitaires et 47 %, dans l'un des 133 programmes d'études techniques;
- plus de 26 000 étudiants inscrits à la formation continue. Environ 58 % des adultes qui fréquentent le secteur de la formation continue sont inscrits à un programme conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC), 21 % à un diplôme d'études collégiales (DEC) et 20 % à des cours hors programme;
- près de 50 000 récipiendaires de diplômes d'études collégiales annuellement, y compris les diplômés de la formation continue;
- des services de formation aux adultes et aux entreprises permettant d'assurer le perfectionnement et la réorientation de la main-d'œuvre;
- 48 centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT);
- cinq écoles nationales, chacune rattachée à un cégep et spécialisée dans un domaine exclusif.

Les cégeps sont indéniablement un atout pour le Québec; leur apport est considérable et diversifié pour notre société. La raison en est qu'ils offrent un enseignement et des services de qualité aux étudiants, qu'ils proposent de la formation continue et des services sur mesure aux entreprises, qu'ils apportent dynamisme et innovation dans toutes les régions du Québec. Ils rendent également possibles une meilleure ouverture sur le monde et l'appropriation par les étudiants des nouvelles technologies. Cependant, pour réaliser leur mission d'enseignement et contribuer au développement du Québec, les collèges requièrent un financement suffisant et stable.

Déjà, le gouvernement du Québec s'est prononcé en faveur de réinvestissements en enseignement supérieur. En effet, le Plan économique du Québec présenté en mars 2016 annonçait un taux de croissance des dépenses en enseignement supérieur de 3 % pour les années 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019<sup>1</sup>. De plus, l'éducation et l'enseignement supérieur recevront un montant additionnel de 35 M\$ pour l'année en cours ainsi qu'un montant annuel supplémentaire de 110 M\$ jusqu'en 2019-2020, tel qu'il est présenté dans le cadre de la mise à jour d'octobre 2016 du Plan économique du

---

<sup>1</sup> Plan économique du Québec, Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, ministère des Finances, gouvernement du Québec, mars 2016.

Québec<sup>2</sup>. Bien que salutaires, ces réinvestissements ne permettront pas de combler la totalité des besoins des cégeps. Afin que soient satisfaites les ressources manquantes pour l'offre de services aux étudiants et soit accrue la capacité d'action des établissements, nous invitons le gouvernement québécois à non seulement poursuivre le réinvestissement prévu dans les prochaines années, mais aussi à le bonifier.

Après consultation de son réseau, la Fédération des cégeps présente dans ce document les dossiers pour lesquels un financement additionnel est nécessaire. Des dossiers qui, une fois réglés, permettront aux cégeps de jouer pleinement leur rôle dans l'économie du 21<sup>e</sup> siècle, une économie du savoir où la hausse de la productivité passe par le rehaussement des compétences et des qualifications des personnes. Investir dans ces mesures aura pour conséquence d'améliorer la réussite des étudiants, de leur offrir un environnement propice à leur épanouissement personnel et professionnel, et de répondre directement et rapidement à la demande pour une main-d'œuvre qualifiée. Peu importe leur taille et leur réalité régionale, tous les cégeps seront mieux outillés grâce au financement demandé pour accompagner les étudiants sur la voie de la réussite.

Dans cette perspective, plusieurs éléments nous apparaissent essentiels à l'avancement du réseau collégial public. Certainement, les cégeps collaboreront avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en vue d'assurer un déploiement rapide des actions et l'optimisation des retombées pour les étudiants et la société. Chacune des mesures présentées ci-dessous offrirait, avec un financement adéquat, la possibilité d'améliorer la réussite étudiante et l'essor de notre société :

- fournir davantage de services aux étudiants pour les accompagner tout au long de leur cursus;
- offrir un environnement pédagogique novateur intégrant les dernières technologies disponibles;
- développer l'internationalisation de l'enseignement supérieur, par le recrutement d'étudiants internationaux, la mobilité des étudiants et des enseignants québécois;
- répondre aux besoins du marché du travail en matière de formation continue;
- veiller à répondre aux besoins en infrastructures du réseau;
- répondre aux besoins croissants en ressources informationnelles;
- contribuer au développement de la recherche et de l'innovation au collégial;
- améliorer les processus de reddition de comptes;
- soutenir le développement de l'ensemble des établissements du réseau, dont les campus, les constituantes, les centres d'études collégiales et les cégeps en croissance.

---

<sup>2</sup> Mise à jour d'octobre 2016 du Plan économique du Québec, ministère des Finances, gouvernement du Québec, octobre 2016.

## 1. LA RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS : LA RAISON D'ÊTRE DES CÉGEPS

Les étudiants sont au cœur de la mission des cégeps; les services qui leur sont offerts sont essentiels à leur réussite et à leur intégration au marché du travail. Le gouvernement du Québec reconnaît l'importance de tels services pour encadrer la réussite et la persévérance des étudiants. Déjà, des sommes ont été réinvesties pour amenuiser l'écart entre les services offerts et les besoins croissants des étudiants. Il en résulte que les sommes octroyées au printemps 2016 et la bonification faisant suite à la dernière mise à jour du Plan économique du Québec donnent au réseau collégial la chance de faire les premiers pas afin de répondre aux besoins exprimés. Cependant, beaucoup reste à accomplir afin d'offrir aux étudiants la totalité des services dont ils ont besoin et l'accompagnement auquel ils ont droit pour réussir leurs études collégiales et s'épanouir.

### ***Offrir les services pour améliorer la réussite et la persévérance des étudiants***

La réussite et la persévérance des étudiants sont le résultat d'une combinaison de facteurs<sup>3</sup> autant scolaires, personnels que socioéconomiques<sup>4</sup>. En particulier, les cégeps connaissent une demande croissante pour répondre aux besoins des étudiants autochtones, de ceux issus de l'immigration ou ayant d'autres besoins particuliers.

Or, pour assurer un cheminement adapté à l'ensemble des étudiants du collégial jusqu'à leur diplomation, qu'ils poursuivent des études préuniversitaires, techniques, à la formation ordinaire ou continue, les cégeps doivent notamment être en mesure d'offrir les services suivants :

- les centres d'aide à l'apprentissage;
- l'assistance nécessaire durant les travaux pratiques obligatoires;
- les services d'accompagnement pour les étudiants autochtones et issus de l'immigration;
- les services destinés aux étudiants ayant des besoins particuliers;
- les services d'orientation scolaire et professionnelle;
- les services offerts par les bibliothèques et les centres de documentation;
- les activités sportives et culturelles dont l'existence constitue un facteur important de persévérance et de réussite;
- l'accès à des stages en milieu de travail.

L'ensemble de ces services a une incidence directe sur la réussite scolaire ainsi que sur l'intégration des étudiants au marché du travail. Un meilleur encadrement scolaire, un milieu de vie aux activités diversifiées de même qu'un soutien adapté pour mieux intégrer les diplômés à leur secteur d'emploi sont tous des besoins déjà exprimés par les étudiants<sup>5</sup>.

---

<sup>3</sup> ROY, Jacques, *La réussite scolaire dans les cégeps, La contribution des facteurs exogènes à l'éducation*, thèse, Université Laval, 2013.

<sup>4</sup> HOWE, Robert, Centre de documentation collégiale, *Bulletin de la documentation collégiale*, février 2013.

<sup>5</sup> Fédération étudiante collégiale du Québec, *Liste de coupes dans les cégeps*, juin 2015.

## ***La réussite des étudiants en situation de handicap***

Depuis plusieurs années déjà, les cégeps ont vu croître de façon fulgurante le nombre d'étudiants en situation de handicap ou ayant des troubles d'apprentissage. En effet, sur la période de 2010 à 2014, le réseau a vu ces effectifs étudiants bondir, passant de près de 5 000 à plus de 12 000<sup>6</sup>. Durant ce temps, le financement a évolué à la hausse, mais pas aussi rapidement que les besoins. La bonification des ressources professionnelles annoncée lors de la mise à jour économique d'octobre 2016 est saluée par le réseau. Le financement, qui n'était déjà pas suffisant initialement, a chuté entre 2012 et 2016, passant d'environ 930 \$ à 540 \$ par étudiant en situation de handicap. Résultat : les sommes accordées sont nettement insuffisantes pour répondre aux besoins de ces étudiants. C'est également ce que veut conclure la récente consultation menée par la Fédération des cégeps à propos des services adaptés destinés aux étudiants en situation de handicap. À terme, les cégeps devraient pouvoir compter sur une enveloppe qui évolue en fonction du nombre d'étudiants de manière à répondre de façon adéquate à l'ensemble de ces besoins. En attendant l'introduction d'un tel mode de financement, le réseau collégial devrait minimalement recevoir 10 M\$ additionnels afin d'améliorer ses services aux étudiants en situation de handicap, entre autres par l'ajout de personnel spécialisé.

À cet égard, il faut rappeler que les cégeps ont l'obligation d'offrir les services nécessaires à la réussite de ces étudiants. Il faut rappeler également que la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) insiste dans son rapport de suivi déposé en août 2015 sur l'obligation qu'ont les établissements d'enseignement collégial quant à la prestation de services adaptés aux étudiants en situation de handicap et qui ont des besoins éducatifs particuliers, et invite le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à prendre tous les moyens nécessaires pour empêcher les critères d'admissibilité aux services d'avoir des effets discriminatoires pour les étudiants<sup>7</sup>. Il est donc primordial que le gouvernement permette aux cégeps de respecter ces obligations par un soutien financier approprié et qui tient compte du nombre d'étudiants ayant ce type de besoins. En particulier, les établissements connaissent des besoins pressants en matière de ressources techniques et professionnelles pour accompagner ces étudiants sur la voie de la réussite. Concrètement, l'ajout de ressources financières donnerait aux collèges les moyens d'offrir des services adéquats, par exemple en ce qui concerne le dépistage des difficultés d'apprentissage, le suivi auprès des étudiants et l'accès aux ressources spécialisées. Alors qu'on se dirige vers une pénurie de main-d'œuvre, le Québec ne peut pas se priver de qualifier une partie importante de sa population même si cela nécessite le déploiement de ressources additionnelles.

## ***Un soutien psychosocial adapté à la réalité collégiale***

Les étudiants sont la raison d'être des cégeps. Les établissements cherchent à leur offrir un environnement sécuritaire, propice à l'apprentissage, un milieu faisant la promotion de saines habitudes de vie, un lieu favorisant leur épanouissement.

---

<sup>6</sup> Système Socrate, déclaration des effectifs HAN, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

<sup>7</sup> CDPDJ, *Rapport de suivi – L'accommodement des étudiants et étudiantes en situation de handicap dans les établissements d'enseignement collégial*, Cat. 2.120-12.58.1, août 2015.

Tous les aspects de la vie des étudiants ont une influence sur leur réussite scolaire. L'un d'eux, la santé mentale, constitue une préoccupation majeure pour les cégeps. Des recherches ont déjà démontré l'importance de cet enjeu pour les étudiants, principalement « en raison de la vulnérabilité particulièrement élevée des jeunes par rapport aux problèmes et troubles qui peuvent survenir dans cette période cruciale du développement de la personne<sup>8</sup> ». Entre autres, l'étude de Gosselin et Ducharme réalisée auprès de plus de 12 000 étudiants répartis dans huit cégeps fait ressortir que :

- près de 75 % des étudiants ont consulté une ressource d'aide de leur cégep pour des difficultés personnelles autres que celles liées à leurs études;
- plus de 35 % des répondants souffrent d'anxiété « souvent » ou « tout le temps », et plus de 17 % des répondants ressentent « beaucoup » ou « énormément » de détresse psychologique;
- près d'un répondant sur cinq affirme avoir des pensées suicidaires;
- les conflits familiaux, la pression liée à la performance scolaire, l'intimidation et les pensées suicidaires sont des déterminants de problèmes psychosociaux chez les étudiants au collégial<sup>9</sup>.

Ces résultats confirment l'importance du cégep comme milieu de vie pour l'épanouissement des étudiants. Rendre les services psychosociaux accessibles aux étudiants est partie intégrante de la mission d'enseignement et de soutien à la réussite des collèves.

Le réseau collégial doit par ailleurs se prémunir contre la radicalisation et assurer la promotion du vivre ensemble. Un rapport de recherche publié récemment, portant sur les déterminants du soutien à la radicalisation chez les cégépiens, explique l'influence qu'ont certains facteurs sociodémographiques et psychosociaux sur la propension à soutenir la radicalisation violente<sup>10</sup>. En particulier, la discrimination perçue et la dépression chez les individus constituent des caractéristiques « intermédiaire[s] de la relation entre violence vécue et soutien à la radicalisation violente<sup>11</sup> ». Aussi, les hommes et les jeunes de moins de 25 ans semblent plus susceptibles de soutenir la radicalisation violente.

Par ailleurs, l'actualité des derniers mois a fait ressortir certains comportements répréhensibles pouvant compromettre le développement personnel des étudiants en général. Il s'agit d'actes de violence à caractère sexuel qui ont fait les manchettes. Des campagnes de sensibilisation ont été instaurées, entre autres, dans certains cégeps et sur les campus universitaires de la province, dans le but de lutter contre ce type de violence. Les chiffres démontrent l'ampleur du problème. Une femme sur trois a été victime d'au moins une agression sexuelle depuis l'âge de 16 ans, et un homme sur six a été victime

---

<sup>8</sup> Mémoire de la Fédération des cégeps déposé dans le cadre de la consultation sur le renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, Fédération des cégeps, octobre 2015.

<sup>9</sup> GOSSELIN, M.-A. et DUCHARME, R., « *Détresse et anxiété chez les étudiants du collégial et recours aux services d'aide socio-affectifs* », revue *Service social*.

<sup>10</sup> Rapport de recherche, *Le défi de vivre ensemble : Les déterminants individuels et sociaux du soutien à la radicalisation violente des collégiens et collégiennes au Québec*, SHERPA, Institut universitaire en regard aux communautés culturelles du CIUSSS Centre-Ouest-de-l'île-de-Montréal, octobre 2015.

<sup>11</sup> *Ibid.*

d'une agression sexuelle au cours de sa vie. Seulement 10 % des agressions sont dénoncées à la police, et 80 % des victimes connaissent leur agresseur<sup>12</sup>.

Conscients de devoir mieux s'outiller pour faire face à ces divers enjeux et répondre aux besoins des étudiants, les cégeps jugent primordiaux la mise sur pied ou le renforcement de mesures visant spécifiquement la sensibilisation de la communauté collégiale et l'offre de services psychosociaux. Précisément, les collèges doivent avoir les ressources suffisantes pour :

- développer une stratégie pour lutter contre les violences à caractère sexuel;
- sensibiliser l'ensemble de la communauté collégiale sur la question du consentement sexuel et sur la responsabilité de tous et de toutes d'agir contre ce type de violence;
- se doter des ressources psychosociales nécessaires pour venir en aide aux étudiants;
- soutenir les actions préventives et curatives en matière de santé mentale;
- prévoir les ressources nécessaires au dépistage de la détresse chez les étudiants;
- faciliter la concertation du personnel des cégeps en vue d'intervenir en amont de la radicalisation violente;
- outiller les étudiants à la recherche de ressources ainsi que les témoins d'actes répréhensibles.

La proximité du service étant un facteur déterminant pour qu'un étudiant consulte un spécialiste en santé mentale, la disponibilité de ressources spécialisées dans chacun des cégeps répondrait efficacement et rapidement aux besoins des étudiants. Sans se substituer aux responsabilités du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), les cégeps doivent avoir les moyens d'assumer leurs véritables rôles de collaboration et de partenaire actif avec les intervenants du domaine de la santé afin que les étudiants bénéficient des services auxquelles ils ont droit. S'inscrivant en complémentarité au Plan d'action en santé mentale 2015-2020<sup>13</sup>, un soutien psychosocial accessible dans chacun des cégeps permettrait d'offrir un accompagnement personnalisé.

Tous ces enjeux ont des effets notables sur l'inclusion de l'étudiant dans son milieu, sur sa persévérance scolaire et sur sa réussite éducative. Tous les cégeps pourraient consolider rapidement leurs services psychosociaux de façon adaptée à la réalité étudiante. En outre, le Réseau intercollégial des intervenants psychosociaux (RIIPSO) se chargerait d'assurer la concertation et le partage d'expertises entre les spécialistes actuels et futurs, tout en facilitant la mise en place de nouveaux programmes à l'échelle de la province, comme *Zenétudes*<sup>14</sup>, qui vise à prévenir l'anxiété et la dépression chez les étudiants de première session au cégep. Dans tous les cas, il n'en découlerait que des bienfaits pour la communauté collégiale et la santé de nos jeunes.

---

<sup>12</sup> Campagne de prévention de la violence à caractère sexuel « Sans oui, c'est non! », documentation de l'Université Laval, campagne de février 2016.

<sup>13</sup> Plan d'action en santé mentale 2015-2020, ministère de la Santé et des Services sociaux, gouvernement du Québec, 2015 : « [...] les centres intégrés auront l'obligation d'élaborer et de mettre en œuvre un protocole d'entente qui réponde aux besoins de chacun des établissements d'enseignement supérieur se trouvant sur leur territoire. »

<sup>14</sup> Projet Zenétudes, LaboMarcotte, professeure Diane Marcotte, Département de psychologie, UQAM.

Bonifier le financement des services aux étudiants fera en sorte que les cégeps combleront les besoins en ressources spécialisées et ainsi assureront une offre de service adéquate pour accompagner les étudiants vers la réussite.

### **La réussite des étudiants : la raison d'être des cégeps**

Objectifs :

– Offrir des services répondant aux besoins des étudiants	20 M\$
– Veiller à la réussite des étudiants en situation de handicap	10 M\$
– Déployer les ressources spécialisées en soutien psychosocial	<u>5 M\$</u>

Montant nécessaire au budget de fonctionnement : 35 M\$

## **2. DES MÉTHODES D'APPRENTISSAGE NOVATRICES**

Les cégeps doivent demeurer à l'affût des nouvelles méthodes d'enseignement et d'apprentissage. En effet, pour pleinement mener à bien leur mission éducative, les collèges ont pour responsabilité d'offrir un enseignement de qualité répondant à des standards d'excellence et adapté au profil des étudiants actuels et à la réalité technologique du marché du travail. Au terme de près de 50 ans d'existence, le réseau collégial doit poursuivre son évolution et offrir aux étudiants un environnement technologique favorisant leur apprentissage.

### ***Pour un milieu d'enseignement soutenu par les technologies***

Les technologies constituent des outils à privilégier pour soutenir la pédagogie. Le recours aux technologies dans le cadre d'activités d'enseignement peut effectivement améliorer la réussite des étudiants. Le Conseil supérieur de l'éducation soulignait déjà dans son rapport annuel 1999-2000 que l'utilisation des technologies, lorsqu'elles sont accompagnées de stratégies pédagogiques adaptées, engage davantage l'étudiant « de manière active dans son apprentissage [et donne] des résultats très positifs en matière d'intérêt, de motivation et de comportements<sup>15</sup> ». L'intégration d'outils technologiques aux méthodes pédagogiques favoriserait également le développement de compétences chez les étudiants, notamment l'esprit critique et le travail collaboratif. D'ailleurs, une recherche de l'Institut des troubles d'apprentissage démontre que l'utilisation de technologies joue un rôle significatif dans la réussite scolaire des étudiants ayant des besoins particuliers<sup>16</sup>. Pour faciliter la transition vers ces nouvelles méthodes pédagogiques et former l'ensemble de leur personnel en fonction de cette nouvelle réalité, les cégeps nécessitent un soutien financier, notamment pour favoriser l'émergence de communautés de pratique axées sur le transfert d'expertise entre les membres du personnel concernés par ces projets.

---

<sup>15</sup> Conseil supérieur de l'éducation, *Éducation et nouvelles technologies – Pour une intégration réussie dans l'enseignement et l'apprentissage. Rapport annuel 1999-2000 sur l'état et les besoins de l'éducation*, Québec, décembre 2000.

<sup>16</sup> Institut des troubles d'apprentissage, *Les aides technologiques et la quête d'autonomie des élèves ayant des besoins particuliers : un apport déterminant*, mai 2013.

L'aménagement de classes d'apprentissage actif (CLAAC) constitue l'un des moyens mis de l'avant par les collèges pour intégrer les technologies à l'enseignement et favoriser l'acquisition de connaissances par les étudiants. Cette forme d'enseignement comporte plusieurs effets bénéfiques, dont des gains importants en matière de compréhension des concepts chez les étudiants, la réduction de moitié du nombre d'échecs ainsi qu'un taux de participation aux cours supérieur à 90 %<sup>17</sup>. Ces classes se veulent centrées sur l'étudiant, facilitant ainsi l'acquisition de connaissances et le développement de l'autonomie. Les CLAAC peuvent notamment s'adapter à diverses méthodes d'apprentissage, dont l'apprentissage par projets, par les pairs, par problèmes, collaboratif et coopératif. Des professionnels et des techniciens adéquatement formés pour l'usage de ces technologies sont essentiels pour que les étudiants et les enseignants puissent pleinement bénéficier des bienfaits de ces nouvelles méthodes d'enseignement.

La modernisation des laboratoires et des salles de classe permettra de soutenir la formation sur les différents sites, mais également l'enseignement offert à distance. Ce type de formation, de plus en plus courant, y compris dans les domaines techniques, nécessite des équipements de pointe qui assurent une expérience à la hauteur des attentes des étudiants. Outre les solutions totalement numériques, mentionnons l'implantation de laboratoires multisites et de laboratoires mobiles à titre d'exemples montrant tout le potentiel de ces nouveaux moyens de formation à rendre l'enseignement collégial encore plus accessible à tous.

### ***Des outils technopédagogiques pour les programmes d'études en santé***

L'intégration de mannequins simulateurs haute-fidélité (MSHF) dans les programmes d'études en santé représente un autre exemple pour lequel l'utilisation d'outils technologiques facilite l'apprentissage des étudiants. La plupart des cégeps offrant le programme technique Soins infirmiers ont fait ou compléteront l'acquisition de MSHF dans le but justement d'appuyer leur enseignement sur les meilleures pratiques. De tels appareils favorisent le développement et la consolidation de connaissances chez les étudiants. En plus d'améliorer l'apprentissage des étudiants, les MSHF peuvent remplacer un certain nombre d'heures de stages, dans un contexte marqué par la rareté des places en ce domaine. À cet égard, l'usage de mannequins simulateurs est bénéfique pour l'apprentissage, puisque contrairement à un milieu de stage où l'étudiant rencontrera un nombre limité de situations, l'appareil peut simuler une panoplie de cas requérant des soins infirmiers.

Déjà, le MEES a démontré son intérêt envers l'intégration de MSHF dans les cégeps pour le programme d'études Soins infirmiers. En ce sens, des ressources financières additionnelles devraient être versées dans le réseau de façon à couvrir non seulement les besoins en matière d'équipement et d'aménagement des laboratoires, mais également la formation du personnel et le soutien technique spécialisé. En plus du programme Soins infirmiers, d'autres spécialités du secteur de la santé bénéficieraient aussi de tels outils technologiques. C'est notamment le cas du programme Techniques d'inhalothérapie et du programme technique Soins préhospitaliers d'urgence.

---

<sup>17</sup> Réseau des répondantes et répondants en technologie de l'information et des communications, REPTIC, *Classes d'apprentissage actif (CLAAC)*, 2014.

L'intégration des technologies aux méthodes d'enseignement, comme le déploiement de classes d'apprentissage actif ou l'intégration de mannequins simulateurs haute-fidélité dans les programmes d'études en santé, implique un arrimage des ressources aux besoins, dont un soutien professionnel et technique adapté, la formation du personnel enseignant ainsi que l'acquisition d'équipement et le développement de matériel éducatif en format numérique. Les bénéfices attendus, surtout en matière de réussite scolaire, militent en faveur d'une plus grande intégration des technologies dans les cégeps. L'intégration de nouvelles technologies aux stratégies pédagogiques est devenue incontournable pour les cégeps et requiert un soutien financier accru de la part du gouvernement. Un tel investissement servira à stimuler la réussite des étudiants, le niveau de diplomation postsecondaire et la productivité au Québec.

Concrètement, le déploiement de classes d'apprentissage actif et de mannequins simulateurs haute-fidélité dans les programmes de santé répond aux besoins d'enseignement, d'apprentissage et du marché du travail. Pour répondre à ces besoins, les collèges doivent se doter de tels équipements, mais aussi offrir de la formation et un soutien technique adéquat qui viendra assurer une utilisation optimale par son personnel et les étudiants. Offrir le soutien financier nécessaire à l'utilisation de ces technologies, c'est aussi soutenir la capacité d'innovation des cégeps.

<b>Des méthodes d'apprentissage novatrices</b>	
Objectifs :	
–Déployer des outils technologiques favorisant la réussite étudiante	20 M\$
–Offrir le soutien et la formation au personnel pour utiliser ces technologies	5 M\$
–Assurer le financement du fonctionnement de ces nouvelles technologies	<u>5 M\$</u>
Montant nécessaire au budget de fonctionnement : 10 M\$	
Montant nécessaire au budget d'investissement : 20 M\$	

### **3. L'INTERNATIONAL : DES RETOMBÉES IMPORTANTES POUR LE QUÉBEC**

L'internationalisation de l'éducation est un processus dynamique qui intéresse l'ensemble du réseau collégial. Ce processus se décline en plusieurs secteurs d'activité qui contribuent à l'offre éducative des cégeps, participent à l'existence d'une société plus ouverte, favorisent le développement régional et assurent la promotion de l'enseignement supérieur québécois. L'internationalisation a d'ailleurs cet avantage de former des étudiants ouverts sur le monde et faisant preuve d'une sensibilité interculturelle, des citoyens capables de répondre aux enjeux du 21<sup>e</sup> siècle et aux besoins du marché du travail.

Afin de renforcer l'internationalisation des formations collégiales en appuyant les cégeps dans leurs activités, trois pistes de développement sont envisagées :

1. L'attractivité des formations collégiales et le recrutement d'étudiants internationaux;
2. La mobilité des étudiants et des enseignants québécois;
3. Le rayonnement et le positionnement du réseau des cégeps.

Déjà, le réseau collégial public a obtenu un financement pour l'internationalisation grâce à une mesure découlant des investissements annoncés dans le cadre de la mise à jour du Plan économique du Québec en octobre 2016. Les cégeps invitent le gouvernement à poursuivre ses efforts pour les soutenir financièrement dans leur processus d'internationalisation puisque celle-ci demeure une priorité et que se font sentir des besoins croissants en la matière.

La promotion de l'offre de formation des cégeps à l'international doit d'abord être centrée sur la qualité des formations offertes. Quelques actions pourraient améliorer l'attractivité des programmes d'études collégiales. Développer une image de marque des études supérieures au Québec, axée sur la qualité et la diversité des formations, de même qu'une stratégie appropriée, faciliteraient le recrutement d'étudiants internationaux. Ces actions assureraient le rayonnement des cégeps à travers le monde et viendraient stimuler la croissance<sup>18</sup> du nombre d'étudiants internationaux qui s'y inscrivent. L'attractivité des formations collégiales doit aussi être soutenue par les bons outils, comme le site Internet destiné aux étudiants internationaux ou une présence active sur les réseaux sociaux. Dans ce contexte, la traduction et l'adaptation du site Internet en plusieurs langues sont déterminantes pour développer l'attractivité du réseau à l'international. Faciliter la recherche de renseignements et la démarche d'inscription pour de potentiels étudiants à l'aide du site Internet et interagir efficacement avec eux grâce à des médias sociaux pour répondre à leurs questionnements constituent de bons moyens d'accroître le nombre d'étudiants internationaux dans le réseau collégial.

### ***Le recrutement et la rétention des étudiants internationaux***

En plus de ces actions, offrir les bons incitatifs financiers pour le recrutement d'étudiants internationaux est névralgique. En particulier, la bonification du nombre d'exemptions de droits de scolarité supplémentaires encouragerait un plus grand nombre d'étudiants internationaux à venir étudier dans les cégeps. En réalité, le réseau reçoit un nombre de demandes d'exemption de beaucoup supérieur à ce que le gouvernement lui accorde. La preuve, bien qu'il soit déjà prévu que le nombre d'exemptions pour étudiants internationaux soit haussé de 235 à 470, le réseau reçoit annuellement plus de 700 demandes<sup>19</sup>. Accroître l'offre d'exemptions pour les étudiants internationaux serait une occasion pour certains cégeps de relever leurs effectifs étudiants. Des exemptions pourraient aussi être réservées à certains programmes d'études pour lesquels une forte demande existe sur le marché du travail, ce qui concourrait à la rétention des étudiants internationaux au Québec une fois leur diplôme obtenu.

L'attractivité des formations collégiales passe également par le déploiement de ressources destinées à l'intégration des étudiants internationaux. L'accueil dont bénéficient ces étudiants à leur arrivée au Québec de même que leur intégration à leur communauté sont des facteurs primordiaux de réussite. Les efforts déployés en ce sens génèrent aussi de multiples retombées. L'apport des étudiants internationaux représente un atout de taille pour la région qui les accueille; il s'agit d'un véritable levier pour sa

---

<sup>18</sup> Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Regards sur l'éducation 2016 : Les indicateurs de l'OCDE - Indicateur C4 : Qui étudie à l'étranger et où?*, 2016.

<sup>19</sup> *Pistes de réflexion pour appuyer l'internationalisation des formations collégiales au Québec*, Direction des affaires internationales, Fédération des cégeps, septembre 2016.

prospérité. Les efforts déployés pour leur intégration accroissent leur rétention<sup>20</sup> au Québec une fois leurs études terminées<sup>21</sup>.

Soutenir financièrement les activités internationales des cégeps, c'est contribuer au dynamisme économique et social du Québec. En effet, la venue d'étudiants internationaux dans les cégeps est bénéfique à plusieurs égards : elle sensibilise l'ensemble des étudiants et la communauté à la diversité des cultures, enrichit l'offre éducative des cégeps et favorise le développement régional. Les démarches de recrutement entreprises par les cégeps à l'international contribuent à la vitalité socioéconomique de l'ensemble des régions du Québec, qui peuvent ainsi bénéficier de l'apport stratégique de l'immigration, tel qu'il est énoncé dans la Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion<sup>22</sup>. Faciliter l'intégration des étudiants internationaux dans leur nouveau milieu de vie, c'est favoriser leur réussite scolaire, leur rétention au sein de leur communauté d'accueil et l'essor du Québec.

### ***La mobilité des étudiants et des enseignants***

L'internationalisation des cégeps passe également par la mobilité étudiante et enseignante. Connaissant une croissance autant auprès des étudiants que des enseignants<sup>23</sup>, les projets de mobilité internationale favorisent l'ouverture sur le monde, la motivation, l'application de connaissances, l'acquisition de nouveaux savoirs et le développement de compétences linguistiques et disciplinaires. Les étudiants en tirent de grands bénéfices, entre autres une plus grande employabilité, et constituent, une fois sur le marché du travail, une main-d'œuvre plus mobile<sup>24</sup>. Quant aux enseignants, de telles expériences leur servent à développer de nouvelles méthodes d'enseignement adaptées aux réalités de notre siècle et d'en faire bénéficier leur cégep et leurs étudiants. La croissance importante de la demande pour des bourses de mobilité et l'apport considérable de ces expériences internationales pour les étudiants, les enseignants et les cégeps justifient le besoin de bonifier ces programmes de mobilité.

### ***Le rayonnement des cégeps à l'international***

L'internationalisation de l'enseignement collégial est aussi le fruit de la promotion du savoir-faire québécois en éducation. Les cégeps et la société québécoise bénéficient déjà de la conclusion de partenariats internationaux avec d'autres institutions d'enseignement. La participation à des activités internationales en lien avec l'enseignement supérieur est ainsi nécessaire afin de faire connaître le réseau collégial sur la scène internationale et de le positionner pour d'éventuels partenariats.

---

<sup>20</sup> Conseil emploi métropole et Montréal International, *Étude des facteurs associés à la rétention des immigrants temporaires dans le Grand Montréal*, février 2015.

<sup>21</sup> Communiqué, *Des efforts concertés pour inciter plus d'étudiants étrangers à rester au Québec*, gouvernement du Québec, le 4 octobre 2016.

<sup>22</sup> *Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion*, ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, gouvernement du Québec, novembre 2015.

<sup>23</sup> *Portrait des activités internationales des cégeps 2014*, Direction des affaires internationales, Fédérations des cégeps.

<sup>24</sup> The Erasmus Impact Study, *Effects of mobility on the skills and employability of students and the internationalisation of higher education institutions*, European Commission, 2014.

### L'internationalisation des cégeps : des retombées importantes pour le Québec

Objectifs :

–Recruter et améliorer la rétention des étudiants internationaux	3 M\$
–Favoriser la mobilité des étudiants et des enseignants québécois	1 M\$
–Veiller au rayonnement de l'enseignement supérieur québécois à l'international	<u>1 M\$</u>

Montant nécessaire au budget de fonctionnement : 5 M\$

## 4. LA FORMATION CONTINUE : UN OUTIL ESSENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

La formation continue au collégial est constituée de programmes qui répondent aux besoins des Québécois et à ceux des entreprises. En ce sens, les cégeps offrent annuellement environ 350 programmes d'attestation d'études collégiales (AEC) conduisant à l'acquisition d'une formation technique qualifiante de courte durée, à temps plein ou à temps partiel, élaborée en concertation avec des partenaires du marché du travail. Grâce à cette formation technique, les étudiants acquièrent des connaissances pratiques de haut niveau dans un secteur d'activité particulier reconnues par les employeurs. À la différence des DEC techniques, les AEC sont des programmes qui ne contiennent que de la formation spécifique, liée à la fonction de travail visée. D'ailleurs, ce sont 84,7 % des détenteurs d'une AEC étant en emploi qui occupent un poste à temps plein. Aussi, 75,3 % des détenteurs d'une AEC étant en emploi occupent un poste lié à leur formation. Avec 86 % comme taux de placement, les AEC représentent un atout majeur pour trouver un emploi<sup>25</sup>.

Toute personne sur le marché de l'emploi ou qui le sera dans les années à venir devra tôt ou tard se prévaloir des services de formation continue. Le marché de l'emploi du 21<sup>e</sup> siècle est tel que les connaissances acquises et les compétences développées nécessitent d'être continuellement mises à jour ou rehaussées. La demande pour des diplômés de programmes d'études techniques est élevée et devrait s'amplifier au cours des prochaines années<sup>26</sup> en lien avec les besoins croissants de main-d'œuvre qualifiée des entreprises, alors que la population active tend à diminuer<sup>27</sup>. Le financement actuel de la formation continue au collégial restreint l'offre de cours, empêchant les cégeps de répondre pleinement à la demande.

### ***Une réponse efficace aux besoins en main-d'œuvre qualifiée***

À court ou à moyen terme, le réseau collégial devrait pouvoir compter sur une enveloppe financière ouverte qui lui permettrait d'offrir une place dans un programme menant à une attestation d'études collégiales (AEC) à toutes les personnes désireuses de s'y inscrire. D'ici là, les cégeps devraient minimalement recevoir un financement additionnel pour améliorer l'offre de service en formation continue. L'ajout de ressources financières dans ce secteur constitue une réponse rapide aux besoins en augmentant le nombre de places

<sup>25</sup> Site Internet, *Mon retour au cégep, Un secteur performant*, [www.monretouraucegep.com](http://www.monretouraucegep.com).

<sup>26</sup> Emploi-Québec, Information sur le marché du travail, Le marché du travail et l'emploi par industrie au Québec, Perspectives à moyen (2015-2019) et à long terme (2015-2024), décembre 2015.

<sup>27</sup> Institut de la statistique du Québec, *Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2011-2061*, Édition 2014, septembre 2014.

disponibles pour des personnes qui souhaitent poursuivre des études postsecondaires tout en travaillant à temps plein ou qui désirent se réorienter vers un secteur économique prometteur. Les cégeps sont intégrés à leur milieu et ont une connaissance détaillée des besoins en main-d'œuvre.

Dans le but de compléter l'offre de service des collèges, il faut reconnaître pleinement le rôle de la formation continue et rendre disponible aux étudiants de ce secteur les mêmes services dont bénéficient les étudiants à la formation ordinaire. Par ailleurs, des sommes devraient aussi être octroyées aux cégeps pour répondre aux besoins de la formation continue en matière d'espace, par exemple pour faciliter l'accès aux laboratoires, dont les plages horaires sont restreintes, puisqu'elles sont souvent partagées avec les programmes d'études de formation ordinaire.

En offrant directement aux cégeps un appui financier, le gouvernement peut s'assurer que les sommes seront déployées rapidement pour accroître le volume de cours offerts en formation continue. Soutenir financièrement la formation continue au collégial, c'est donner la possibilité à de nombreuses personnes de réaliser des études supérieures, de s'épanouir, d'intégrer un emploi stimulant ou de s'y maintenir et d'ainsi aider à l'avancement de notre société par leurs efforts et leur travail.

### ***Le financement des cours d'été harmonisé aux besoins***

La majorité des étudiants suivant des cours d'été sont inscrits à temps plein à l'enseignement ordinaire et complètent leur cursus l'été, désireux d'entrer plus rapidement sur le marché du travail ou de répondre aux exigences d'admission dans un programme d'études universitaires. Or, le financement accordé pour l'offre de cours durant la session d'été provient des allocations prévues pour la formation continue. Résultat : le secteur de l'enseignement ordinaire puise des ressources dans le budget de la formation continue et réduit ainsi le nombre de places pour accueillir des étudiants dans ce dernier secteur. Les cégeps ne veulent plus avoir à faire ce choix difficile entre offrir des cours d'été aux étudiants à l'enseignement ordinaire et accueillir plus d'étudiants en formation continue.

Financer et catégoriser adéquatement les cours d'été à l'enseignement ordinaire offrirait la possibilité d'utiliser pleinement les sommes allouées pour les objectifs visés, à savoir la formation de personnes en recherche d'une nouvelle qualification, d'un perfectionnement ou d'une spécialisation. Le financement ainsi dégagé pour la formation continue ferait accroître d'autant l'offre de formation, particulièrement dans les programmes d'AEC. Plusieurs des personnes concernées pourraient être admises sans devoir patienter sur une liste d'attente et ainsi intégrer le marché du travail ou y retourner plus rapidement, n'étant pas soumises au risque de ne pas pouvoir acquérir une formation qualifiante lorsqu'elles sont disponibles pour le faire.

### ***Une accessibilité accrue à la formation à temps partiel***

Bien que les entreprises soient prêtes à investir dans la formation de leur personnel et que les employés aient la volonté d'acquérir de nouvelles connaissances et compétences, il apparaît difficile autant pour les employeurs que pour les employés de concilier le

travail et la formation, en plus des réalités familiales. La formation à temps partiel s'avère donc une solution intéressante pour plusieurs personnes, comme pour leur employeur.

Les cégeps sont en mesure de répondre à ces besoins de formation de manière à faire face aux défis de la nouvelle économie. Afin de favoriser encore davantage l'accessibilité à la formation à temps partiel, des incitatifs pourraient être mis en place pour les entreprises ayant recours à de la formation qualifiante offerte par des maisons d'enseignement reconnues. Cette mesure permettrait notamment de mettre à profit l'expertise des établissements d'enseignement tout en contribuant au rehaussement du niveau de compétences du personnel des entreprises.

Améliorer l'accessibilité aux études à temps partiel est indispensable pour accompagner les organisations, les entreprises et les travailleurs dans leur adaptation à une économie irrémédiablement tournée vers les technologies. Offrir le financement nécessaire et adapté à la formation à temps partiel, c'est rendre plus accessible ce mode de formation et contribuer au renforcement et au positionnement de notre économie pour les années à venir. Il est donc essentiel que des sommes soient investies dans le dessein d'assurer une réelle accessibilité aux formations à temps partiel.

#### **La formation continue : un outil essentiel de développement**

Objectif :

–Répondre aux besoins en main-d'œuvre qualifiée du marché du travail	10 M\$
–Assurer un financement des cours d'été harmonisé aux besoins	5 M\$
–Améliorer l'accès à la formation à temps partiel	<u>5 M\$</u>

Montant nécessaire au budget de fonctionnement : 20 M\$

## **5. DES INFRASTRUCTURES DE QUALITÉ POUR FAVORISER LES APPRENTISSAGES**

### ***Des investissements sensés pour le parc immobilier***

Le maintien des actifs immobiliers est aussi une préoccupation majeure pour le réseau collégial public. Pour accomplir leur mission d'enseignement, les cégeps doivent offrir un environnement attrayant, sécuritaire et stimulant, propice aux études et au travail de leurs employés. Comment prévenir la détérioration du parc immobilier du réseau et l'accroissement du déficit de maintien d'actifs sans agir à la source en octroyant les ressources nécessaires à la réfection des bâtiments? Avec l'ajout de 100 M\$ sur dix ans, le gouvernement du Québec annonçait dans son Plan économique de mars 2016 un soutien financier additionnel pour les infrastructures collégiales. Encore une fois, cet investissement va dans le bon sens, mais demeure insuffisant pour répondre aux besoins pressants du réseau. Les récentes annonces dans le cadre du Fonds d'investissement stratégique (FIS) pour les établissements postsecondaires auraient pu s'avérer un excellent moyen d'accélérer grandement les investissements dans le réseau collégial. Il apparaît toutefois que ce programme profitera en très grande partie aux universités. Bonifier les investissements dans les cégeps pour la réfection des infrastructures, c'est

accroître leur durée de vie utile et optimiser l'utilisation des deniers publics, en plus de freiner l'augmentation du déficit de maintien d'actifs.

Au-delà de ce qui est nécessaire pour maintenir le parc immobilier en bon état, les cégeps ont également un déficit de maintien d'actifs à résorber. Les données de 2016-2017 établissaient le déficit de maintien d'actifs des infrastructures des cégeps à près de 430 M\$<sup>28</sup>. Ce sont plusieurs bâtiments qui nécessitent des travaux de réfection pour conserver leur plein potentiel. Malgré des efforts en ce sens déjà entrepris par le gouvernement du Québec, un financement plus important est nécessaire, et ce, seulement pour stabiliser le déficit de maintien d'actifs.

### ***Des équipements adaptés à la réalité pédagogique et aux besoins du marché du travail***

Par ailleurs, les cégeps sont aux prises avec un financement insuffisant pour couvrir les besoins de leur parc mobilier. Dans les faits, le modèle de financement pour les équipements nécessaires aux divers programmes d'études, au mobilier et aux bibliothèques n'évolue pas suffisamment rapidement pour soutenir adéquatement les étudiants dans leurs apprentissages. L'utilisation d'équipement spécialisé au collégial est censée approfondir leurs connaissances et faciliter leur transition vers le marché du travail, cela étant valable autant pour les étudiants de DEC préuniversitaires, de DEC techniques que d'AEC.

L'écart grandissant entre les besoins considérables des cégeps en ce qui a trait aux postes informatiques et au financement y étant accordé constitue une autre démonstration probante du sous-financement des équipements. C'est un fait : depuis plusieurs années déjà, les parcs informatiques des collèges ont crû de façon substantielle. La réalité est que tous les programmes d'études requièrent l'usage d'outils informatiques, et ce, en adéquation avec le marché du travail qui exige des connaissances informatiques de plus en plus avancées. Ainsi, il apparaît utile de poursuivre l'actualisation du modèle pour préciser les besoins, mais surtout essentiel d'y accorder le financement correspondant pour que les cégeps aient les ressources nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

### ***Des ressources pour assurer l'entretien des bâtiments***

En matière d'entretien et de fonctionnement du parc immobilier, le modèle de financement des cégeps est fiable, crédible et transparent. Son équité est d'ailleurs reconnue tant par les collèges que par le MEES. L'enjeu réside dans le fait que ce modèle n'est pas financé en totalité : pour maintenir leurs bâtiments en bon état, les cégeps reçoivent seulement 63 % du financement nécessaire pour couvrir leurs dépenses. Ainsi, pour chaque tranche de 1 000 \$ qu'un cégep investit dans ce poste budgétaire, il ne reçoit que 630 \$ de l'État. Il est indispensable de renverser cette tendance et d'amorcer un réinvestissement dans ce domaine en ramenant rapidement ce pourcentage de financement à un seuil d'au moins 80 %. Ne pas y consacrer les sommes nécessaires maintenant équivaut à récolter plus tard des bâtiments en piètre état. Le réseau collégial invite donc le gouvernement à fournir de nouveaux efforts en vue d'assurer un entretien adéquat des bâtiments.

---

<sup>28</sup> Les infrastructures publiques du Québec, *Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures 2016-2017*, Secrétariat du Conseil du trésor, gouvernement du Québec, mars 2016.

Veiller au maintien des actifs immobiliers, résorber le déficit de maintien d'actifs et assurer l'entretien des bâtiments revient à offrir de meilleures conditions d'apprentissage et de réussite aux étudiants et un environnement de travail motivant aux employés.

#### **Des infrastructures de qualité pour favoriser les apprentissages**

Objectifs :

–Répondre aux besoins de réfection des bâtiments	10 M\$
–Couvrir les besoins d'équipement du réseau collégial	10 M\$
–Assurer l'entretien et le fonctionnement du parc immobilier	<u>30 M\$</u>

Montant nécessaire au budget de fonctionnement : 30 M\$

Montant nécessaire au budget d'investissement : 20 M\$

## **6. LES RESSOURCES INFORMATIONNELLES : DES CÉGÉPS À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE**

Les cégeps doivent poursuivre l'intégration des ressources informationnelles à leur fonctionnement, d'une perspective aussi bien pédagogique qu'administrative. Le déploiement à grande échelle des technologies de l'information dans les cégeps requiert l'adoption de bonnes pratiques en ce qui concerne l'usage et la gouvernance. C'est d'ailleurs de ce point de vue que la Fédération des cégeps a produit un mémoire dans le contexte de la Stratégie numérique en éducation et en enseignement supérieur. S'ils sont soucieux de participer activement au virage vers le numérique, les cégeps ont cet avantage d'être des acteurs de premier plan par la formation qu'ils offrent aux diplômés de demain.

### ***Des besoins croissants en ressources informationnelles***

Les collèges doivent faire face aux besoins croissants en ressources informationnelles. En particulier, le nombre de postes informatiques a connu une croissance importante au cours des dernières années et leur renouvellement nécessite des ressources financières additionnelles tout aussi importantes. Quoiqu'ils demandent des investissements substantiels, le déploiement de réseau sans-fil et l'implantation de services infonuagiques contribueront à terme à une utilisation plus efficace des ressources. Pour ce faire, l'infonuagique devra être soutenue par une connectivité externe de grande capacité et offrant des performances à la hauteur des exigences. Or, la capacité de nos infrastructures filaires et sans fil doit supporter une telle circulation de données de plus en plus considérable. La gestion de ce phénomène aura certes un impact majeur sur le financement et nécessitera des ressources récurrentes et adaptées au virage technologique qui s'opère actuellement. Améliorer les infrastructures de ressources informationnelles est à la base du virage qui s'amorce.

L'utilisation de tels équipements et services dans les établissements est devenue la norme et nécessite l'injection de ressources financières destinées à leur fonctionnement, à leur entretien et à la poursuite de leur déploiement. Ainsi, l'embauche de nouvelles

ressources humaines, la bonification du profil de compétences et le perfectionnement du personnel spécialisé en technologie de l'information nécessiteront des ressources additionnelles aptes à soutenir adéquatement les étudiants, les enseignants et l'ensemble des autres utilisateurs dans les cégeps. Comblé les besoins en ressources informationnelles du réseau collégial, c'est se soucier de la réussite des étudiants et de leur intégration au marché du travail.

### ***La sécurité de l'information : l'affaire de tous***

L'utilisation accrue des ressources informationnelles comporte aussi des enjeux, notamment en matière de sécurité de l'information. À cet effet, la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* incluant la directive de sécurité de l'information gouvernementale demande aux cégeps de se conformer à certaines exigences en ce qui a trait à la sécurité de l'information. De cette façon, ils sont appelés à s'approprier les bonnes pratiques et à se doter des moyens nécessaires pour se prémunir contre de possibles intrusions informatiques. Il faut savoir que déjà, le réseau collégial, tout comme les autres réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur, est régulièrement la cible d'attaques informatiques. Pour ces raisons, il est indispensable que le gouvernement accorde un soutien financier pour que les cégeps travaillent ensemble et poursuivent conjointement leurs efforts pour veiller à la sécurité de l'information qu'ils détiennent par la mise en place de mesures de cybersécurité et de sécurité des systèmes informatiques.

#### **Les ressources informationnelles : des cégeps à l'ère du numérique**

Objectifs :

–Répondre aux besoins croissants en ressources informationnelles	10 M\$
–Veiller à la sécurité de l'information dans les cégeps	<u>5 M\$</u>

Montant nécessaire au budget de fonctionnement : 10 M\$

Montant nécessaire au budget d'investissement : 5 M\$

## **7. LA RECHERCHE ET L'INNOVATION : POUR UN QUÉBEC QUI SE SURPASSE**

Depuis leur création, les cégeps mènent des activités de recherche et participent activement au développement et au transfert de connaissances dans un grand nombre de domaines et de disciplines. Qu'elle soit réalisée au sein des cégeps ou de leurs centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), la recherche collégiale répond aux besoins de différents types de milieux preneurs<sup>29</sup>, tels que les entreprises, les établissements d'enseignement et de services sociaux, les organismes d'économie sociale, etc.

Par ailleurs, les cégeps constituent un milieu privilégié pour initier les étudiants intéressés à la recherche scientifique. Doté d'équipements technologiques à la fine pointe, de laboratoires informatiques et de salles d'apprentissage interactif, le réseau collégial public est en mesure de stimuler l'intérêt des étudiants pour la recherche.

<sup>29</sup> Mémoire sur la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, Fédération des cégeps, novembre 2016.

Quant aux enseignants chercheurs, ils sont d'importants acteurs pour le développement de connaissances et de leur transfert, que ce soit auprès des étudiants, des programmes d'études, des milieux preneurs et de la société en général.

### ***L'essentiel pour soutenir la recherche***

Malgré ces bénéfices considérables, et en l'absence de financement statutaire, l'encadrement de la recherche diffère grandement d'un cégep à l'autre. Le gouvernement ne mettant pas de financement à la disposition des établissements pour accompagner leurs chercheurs, il se trouve que les cégeps n'ont qu'une capacité d'action limitée. Afin qu'ils puissent poursuivre l'effort de recherche scientifique et contribuer au développement d'une société innovante, il apparaît impératif d'offrir un soutien financier statutaire à chacun des cégeps, sur une base institutionnelle. En ce sens, les sommes investies rendront possible le développement de la recherche collégiale par un accompagnement des chercheurs dans leurs demandes de subvention et par la mise en œuvre de mesures visant à intégrer les étudiants aux différentes initiatives de recherche des collèges.

### ***Les frais indirects de la recherche***

Un autre aspect financier freine le plein déploiement de la recherche dans les cégeps. En effet, plusieurs coûts associés aux projets de recherche au collégial, comme les frais d'installations de recherche, les frais administratifs, les frais d'assurances et les frais de conformité réglementaire, ne sont pas couverts par le gouvernement. Pourtant, les frais indirects de la recherche (FIR) sont remboursés jusqu'à concurrence de 27 % dans le cas de la recherche universitaire, conformément à la Politique nationale de la recherche et de l'innovation (PNRI)<sup>30</sup>. De manière à encourager la recherche au collégial et de multiplier ses retombées pour les entreprises et les organisations d'ici, il devient incontournable que le gouvernement reconnaisse et rembourse ces FIR au même titre que pour les projets de recherche universitaires<sup>31</sup>.

### ***Des subventions à la hauteur des projets de qualité***

Des programmes de subvention sont destinés à la recherche au collégial, tels le Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA), le Programme d'aide à la recherche et au transfert (PART) avec ses volets technologique et d'innovation sociale, et le Programme de soutien aux chercheuses et aux chercheurs du collégial (PSCCC). D'après les renseignements mêmes du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le financement de ces programmes ne suffit plus à soutenir les projets de recherche développés dans le réseau collégial. Effectivement, malgré le fait qu'un nombre croissant de projets de qualité soit déposé dans le cadre de ces programmes de subvention, leur financement global est demeuré inchangé<sup>32</sup>. Il s'avère donc primordial que le gouvernement dégage des ressources supplémentaires pour bonifier les programmes de subvention et par là soutenir la recherche et l'innovation.

---

<sup>30</sup> Politique nationale de la recherche et de l'innovation (PNRI), ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, gouvernement du Québec, octobre 2013.

<sup>31</sup> Mémoire sur la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, Fédération des cégeps, novembre 2016.

<sup>32</sup> *Ibid.*

Investir dans la recherche effectuée dans les cégeps et leurs centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), c'est favoriser l'innovation au Québec et par le fait même, le développement économique de la province.

### **La recherche et l'innovation : pour un Québec qui se surpasse**

Objectifs :

- |   |              |
|---|--------------|
| – Obtenir un financement institutionnel statutaire destiné à la recherche | 3 M\$        |
| – Recevoir le remboursement des frais indirects de la recherche           | 3 M\$        |
| – Bonifier les programmes de subvention à la recherche au collégial       | <u>4 M\$</u> |

Montant nécessaire au budget de fonctionnement : 10 M\$

## **8. LA REDDITION DE COMPTES : UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE**

### ***Un encadrement légal et réglementaire en expansion***

Depuis plusieurs années déjà, les cégeps subissent la multiplication des redditions de comptes. À quelques reprises, mais sans trop de succès, des démarches conjointes avec les représentants du MEES ont été entamées en vue d'alléger la quantité de redditions auxquelles les cégeps sont assujettis. Depuis maintenant un peu plus d'un an, un nouveau processus est en place entre le réseau et ce ministère pour procéder d'abord à un examen sérieux des obligations des collèges, puis à un exercice d'allègement. Malgré les discussions et les efforts déployés dans le cadre de ce nouvel exercice de réduction des exigences administratives, un constat demeure : les cégeps sont affligés par un très grand nombre d'obligations, provenant du MEES, mais également d'autres ministères et organismes.

Bien sûr, de par leur loi constitutive et leur mission, les établissements s'attendent à répondre de certaines obligations légales et réglementaires. La problématique provient concrètement de la multiplication récente des lois, règlements et normes qui s'appliquent aux activités des cégeps. C'est une évidence : les activités du réseau sont encadrées par près de 20 lois. La *Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial* (CEEC), la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (LGCE), la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (LGGR) ainsi que la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) ne sont que quelques exemples des lois qui s'appliquent aux cégeps et nécessitent des services de leur part.

### ***Une réponse aux obligations des cégeps***

L'ensemble de ces exigences requiert un encadrement adéquat dans les cégeps. En particulier, les collèges ont, en vertu de la LGGR, la responsabilité de se doter d'une politique, de même que des outils nécessaires pour assurer la sécurité des renseignements qu'ils détiennent. L'un des moyens préconisés par cette loi pour veiller à la sécurité informatique est la nomination par chaque établissement d'un responsable de

la sécurité de l'information (RSI) et d'un coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents (CSGI). Par ailleurs, plusieurs modifications et règlements viennent régulièrement bonifier la LCOP. Cela exige du personnel des cégeps une connaissance fine et constamment à jour des exigences gouvernementales en matière contractuelle. Un autre exemple pour lequel la tâche est lourde est celui des responsables de l'observation des règles contractuelles (RORC). Cette responsabilité requiert non seulement une compréhension avancée des règles contractuelles, mais aussi un suivi rigoureux de l'évolution de celles-ci. Ces quelques obligations ne représentent que la pointe de l'iceberg; les cégeps croulent littéralement sous les exigences gouvernementales qui sont peu adaptées à leur taille et à leur réalité.

Bien qu'il faille continuer à fournir les efforts visant à réduire la reddition de comptes, le réseau collégial public considère qu'il est maintenant temps d'obtenir les ressources financières nécessaires pour remplir ces obligations. L'évolution légale et réglementaire, y compris la multiplicité des redditions de comptes, constitue un risque sérieux pour les établissements et le gouvernement. C'est pourquoi il devient incontournable pour les cégeps de se doter de ressources spécialisées qui puissent répondre aux exigences qui leur incombent. Le respect de ces obligations est une responsabilité partagée entre les cégeps et le gouvernement.

#### **La reddition de comptes : une responsabilité partagée**

Objectifs :

–Poursuivre la démarche d'allègement de la reddition de comptes

–Doter les cégeps d'une ressource spécialisée pour répondre aux obligations 5 M\$

Montant nécessaire au budget de fonctionnement : 5 M\$

## **9. LA VITALITÉ DES CÉGEPS, POUR DYNAMISER L'ESSOR DU QUÉBEC**

La présence des cégeps dans toutes les régions du Québec est un atout majeur pour le développement de notre société. À cet égard, l'étude sur la contribution économique des cégeps et des centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) réalisée par KPMG-Secor a démontré la grande rentabilité découlant de la diplomation collégiale. En plus des bénéfices pour les diplômés, cette étude fait aussi ressortir la valeur de l'investissement que représente la formation collégiale pour les entreprises, les contribuables et la société en général. Ainsi, ce sont près de 10 milliards de dollars de bénéfices qui ont été engendrés pendant une année pour la société québécoise<sup>33</sup>. Par la présence des cégeps, de leurs campus, de leurs constituantes et de leurs centres d'études sur l'ensemble du territoire québécois, ces retombées se répercutent dans chacune des régions.

<sup>33</sup> La contribution économique des cégeps et des centres collégiaux de transfert de technologie, étude réalisée par KPMG, novembre 2014.

### ***La contribution des cégeps au développement régional***

La proximité des cégeps facilite la poursuite d'études supérieures pour bon nombre d'étudiants. Il s'agit d'un facteur contribuant à la persévérance scolaire et à la rétention des jeunes diplômés en région<sup>34</sup>. Le Québec occupe d'ailleurs la première place au Canada pour ce qui est de l'obtention d'un diplôme postsecondaire chez les 18 à 24 ans<sup>35</sup>. En outre, la répartition des cégeps et des programmes d'études a pour effet d'attirer des étudiants dans toutes les régions du Québec, intéressés par des programmes de formation spécialisés, souvent en lien avec l'économie régionale, ainsi que par les perspectives d'emplois futurs qui y sont rattachées. D'ailleurs, pour les étudiants qui font leurs études en région il existe une plus grande probabilité qu'ils s'y enracinent et qu'ils contribuent à la création et au succès d'entreprises locales.

Dans le contexte démographique actuel, les cégeps ont un rôle capital à jouer : soutenir le dynamisme social, économique et culturel de leur région. L'attachement des cégeps à leur milieu, leur contribution au développement économique régional et leur soutien aux entreprises et aux organisations font partie intégrante de leur mission. La vitalité de plusieurs régions repose sur l'apport d'établissements comme les collèges et ceux-ci agissent comme des pivots du développement économique régional tant par leur mission d'enseignement que par les services offerts à leur communauté. L'obtention de ressources additionnelles pour qu'ils demeurent des acteurs dynamiques et incontournables pour le développement de leur région respective est donc une préoccupation pour les cégeps.

### ***Un soutien aux constituantes, campus et centres d'études collégiales***

Le déploiement de l'offre de formation collégiale passe également par les constituantes, campus et centres d'études collégiales. Le soutien aux efforts entrepris pour offrir au plus grand nombre la possibilité de poursuivre des études collégiales devrait voir de nouvelles sommes être attribuées non seulement aux cégeps, mais aussi aux autres sites de formation collégiale.

À cet égard, un soutien financier tenant compte des besoins des constituantes, campus et centres d'études dans le calcul et la répartition des sommes destinées au réseau collégial est prioritaire. Ces ressources donneront à ces établissements la capacité de répondre à leurs obligations, soutiendront le développement régional et consolideront le déploiement de l'offre d'études collégiales sur l'ensemble du territoire québécois.

### ***Assurer le développement des cégeps***

Certaines régions du Québec se démarquent par leur croissance démographique et économique. Les cégeps présents dans ces régions connaissent de fortes pressions pour répondre aux besoins de leur communauté. Cela s'explique : une population croissante, des entreprises en essor et un milieu innovant sont des facteurs déterminants pour le développement socioéconomique, et ces facteurs de croissance viennent hausser la demande pour divers services, en particulier pour des formations postsecondaires. En

---

<sup>34</sup> Statistique Canada, *Questions d'éducation : le point sur l'éducation, l'apprentissage et la formation au Canada, La distance serait-elle une entrave à l'accès aux études postsecondaires?*, 2008.

<sup>35</sup> Statistique Canada, *Enquête sur la population active du Canada*, novembre 2016.

somme, pour que le Québec retire un maximum de bénéfices de cette croissance et pour que les cégeps puissent répondre aux besoins de leur milieu et contribuer à perpétuer ce développement, le gouvernement devrait soutenir financièrement ces établissements d'enseignement supérieur.

Donner davantage de moyens financiers aux cégeps en croissance, c'est leur donner la capacité de faire face à la hausse du nombre de demandes d'admission, c'est répondre aux besoins du marché du travail, c'est garantir des places suffisantes dans les programmes de formation continue et c'est proposer des services de formation et de recherche en adéquation avec les besoins des entreprises et des organisations. En ce sens, il faut souligner que, selon les plus récentes prévisions d'Emploi-Québec, 86 % de la croissance prévue de l'emploi de niveau technique d'ici 2024 devrait toucher les métiers demandant une formation collégiale<sup>36</sup>, ce qui équivaut à 110 500 nouveaux emplois<sup>37</sup>. Assurer la croissance des cégeps est l'un des moyens de répondre aux besoins de main-d'œuvre et d'améliorer le niveau de productivité des entreprises et de la société que le gouvernement devrait privilégier.

Pour ces raisons, un appui financier aux cégeps en croissance offrirait au Québec les moyens de ses ambitions. Le réseau collégial par sa vocation d'enseignement et de diffusion du savoir est un outil puissant à la disposition du gouvernement pour améliorer le taux de diplomation postsecondaire, soutenir la création d'emplois et de richesse, appuyer le développement des entreprises et rehausser la productivité.

#### **La vitalité des cégeps, pour dynamiser l'essor du Québec**

Objectifs :

–Soutenir le rôle des cégeps en matière de développement régional	5 M\$
–Améliorer l'offre de formation et de services par l'entremise des campus, des constituantes et des centres d'études collégiales	5 M\$
–Bonifier le financement pour le développement des cégeps	<u>5 M\$</u>

Montant nécessaire au budget de fonctionnement : 15 M\$

<sup>36</sup> Emploi-Québec : le niveau technique 1 correspond aux métiers pour lesquels une formation collégiale est normalement exigée.

<sup>37</sup> Emploi-Québec, Information sur le marché du travail, Le marché du travail et l'emploi par industrie au Québec, Perspectives à moyen (2015-2019) et à long terme (2015-2024), décembre 2015.

## **POUR DES CÉGÉPS EN MESURE DE SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC**

Avec près de 200 000 étudiants et 50 000 diplômés annuellement, l'apport des cégeps est considérable pour notre société. Les compressions budgétaires des dernières années et la non-indexation des autres coûts, totalisant près de 175 M\$<sup>38</sup>, ont réduit sérieusement la capacité des collèges de se développer, de s'adapter et d'offrir l'environnement propice et les services nécessaires à la diplomation des étudiants. Cependant, les réinvestissements consécutifs du printemps et de l'automne 2016 pavent la voie pour qu'enfin, l'éducation devienne la priorité au Québec. Il faut maintenant aller plus loin!

Vous avez pris connaissance des dossiers que le réseau collégial considère comme prioritaires pour offrir des services et un milieu de vie propices à la réussite des étudiants. Le financement de ces priorités sera également pour les établissements l'occasion de s'adapter au profil des étudiants, de la société et du marché du travail. Non seulement ces atouts consolideront le pouvoir des cégeps de remplir leur mission d'enseignement, mais ils leur permettront aussi de soutenir le Québec face aux défis de développement qui s'annoncent et qui feront appel comme jamais à une population instruite, ayant développé un esprit d'innovation et d'entrepreneuriat.

Effectivement, du financement de ces propositions découleront rapidement des actions dans chacun des cégeps. Des services adaptés aux réalités des étudiants, des méthodes pédagogiques novatrices, des ressources facilitant le recrutement d'étudiants internationaux et la mobilité, une offre de formation continue alignée sur les besoins régionaux et sectoriels, une réponse aux besoins en équipement, en maintien des actifs et en ressources informationnelles, ainsi qu'une reconnaissance des besoins en recherche sont des mesures qui permettront :

- d'améliorer la persévérance et la réussite éducative;
- de soutenir la modernisation des méthodes d'enseignement et d'apprentissage;
- de soutenir la formation de citoyens responsables;
- de combler les besoins du marché de l'emploi;
- d'assurer la vitalité régionale;
- de stimuler l'innovation au Québec;
- d'accroître la productivité des individus et des entreprises.

Toutes ces actions iront de pair pour favoriser le succès des étudiants et des cégeps.

Fondé en 1967, le réseau collégial fêtera son 50<sup>e</sup> anniversaire en 2017. Depuis leur création, les cégeps ont su s'adapter aux besoins des étudiants et de la société. Par leur mission, les collèges sont voués à demeurer continuellement à l'affût des nouvelles tendances. Afin de poursuivre l'avancement du réseau collégial et de l'enseignement supérieur, la Fédération des cégeps invite le gouvernement à s'engager pour :

- assurer la stabilité du financement pour les cégeps;
- couvrir la totalité des coûts de système des établissements d'enseignement, qui comprennent notamment les indexations salariales négociées, la progression du personnel dans les échelles de traitement et l'indexation des coûts autres que ceux de nature salariale.

Le financement des priorités énoncées est une invitation à se positionner pour l'avenir, à prendre les devants pour renforcer notre société et notre économie basée sur le savoir.

---

<sup>38</sup> La somme de 175 M\$ comprend les compressions budgétaires totalisant 155 M\$ ainsi que la non-indexation des autres coûts, évaluée à près de 20 M\$.

## ANNEXE

<b>RÉSUMÉ DES BESOINS FINANCIERS AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU COLLÉGIAL PUBLIC</b>	
<p><b><u>La réussite des étudiants : la raison d'être des cégeps</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Offrir des services répondant aux besoins des étudiants</li> <li>– Veiller à la réussite des étudiants en situation de handicap</li> <li>– Déployer les ressources spécialisées en soutien psychosocial</li> </ul>	35 M\$
<p><b><u>Des méthodes d'apprentissage novatrices</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Offrir le soutien et la formation au personnel pour utiliser ces nouvelles technologies</li> <li>– Assurer le financement du fonctionnement de ces nouvelles technologies</li> </ul>	10 M\$
<p><b><u>L'internationalisation des cégeps : des retombées importantes pour le Québec</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Recruter et améliorer la rétention des étudiants internationaux</li> <li>– Favoriser la mobilité des étudiants et des enseignants québécois</li> <li>– Veiller au rayonnement de l'enseignement supérieur québécois à l'international</li> </ul>	5 M\$
<p><b><u>La formation continue : un outil essentiel de développement</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Répondre aux besoins en main-d'œuvre qualifiée du marché du travail</li> <li>– Assurer un financement des cours d'été harmonisé aux besoins</li> <li>– Améliorer l'accès à la formation à temps partiel</li> </ul>	20 M\$
<p><b><u>Des infrastructures de qualité pour favoriser les apprentissages</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Assurer l'entretien et le fonctionnement du parc immobilier</li> </ul>	30 M\$
<p><b><u>Les ressources informationnelles : des cégeps à l'ère du numérique</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Répondre aux besoins croissants en ressources informationnelles</li> <li>– Veiller à la sécurité de l'information dans les cégeps</li> </ul>	10 M\$
<p><b><u>La recherche et l'innovation : pour un Québec qui se surpasse</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Obtenir un financement statutaire destiné à la recherche</li> <li>– Recevoir le remboursement des frais indirects de la recherche</li> <li>– Bonifier les programmes de subvention à la recherche au collégial</li> </ul>	10 M\$
<p><b><u>La reddition de comptes : une responsabilité partagée</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Poursuivre la démarche d'allègement de la reddition de comptes</li> <li>– Doter les cégeps d'une ressource spécialisée pour répondre aux obligations</li> </ul>	5 M\$
<p><b><u>La vitalité des cégeps, pour dynamiser l'essor du Québec</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Soutenir le développement régional</li> <li>– Améliorer l'offre de formation et de services par l'entremise des campus, des constituantes et des centres d'études collégiales</li> <li>– Bonifier le financement pour le développement des cégeps</li> </ul>	15 M\$
<b>TOTAL – BUDGET DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>140 M\$</b>

<b>RÉSUMÉ DES BESOINS FINANCIERS AU BUDGET D'INVESTISSEMENT DU RÉSEAU COLLÉGIAL PUBLIC</b>	
<b><u>Des méthodes d'apprentissage novatrices</u></b> – Déployer des outils technologiques favorisant la réussite étudiante	20 M\$
<b><u>Des infrastructures de qualité pour favoriser les apprentissages</u></b> – Répondre aux besoins de réfection des bâtiments – Couvrir les besoins d'équipement du réseau collégial	20 M\$
<b><u>Les ressources informationnelles : des cégeps à l'ère du numérique</u></b> – Répondre aux besoins croissants en ressources informationnelles	5 M\$
<b>TOTAL – BUDGET D'INVESTISSEMENT</b>	<b>45 M\$</b>